

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de membres : 11

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt quatre et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LARCO Jean-Claude.

Présents : Gérard PEYRAN, Pauline POCQ, Brigitte CAZENAVE, André MASTOUMECQ, Jean ALVES, Pierre LANNES

Absents excusés : Séverine PETRAU, Jessica ALEMANY, Jérôme LAULHE

Absente : Brigitte ALLEMAND

Pierre LANNES est nommé secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF :

Analytique : Les dépenses de fonctionnement se montent à 396.653 € en 2023 (contre 201.710 en 2022), les recettes de fonctionnement (intégrant les reports des années précédentes et les écritures comptables) sont en 2023 de 332.676 € (contre 195.622 € en 2022).

Le résultat est donc négatif cette année : -63.977 € (-16.088 € en 2022)

A noter dans les dépenses 200.000 € transférés au Budget lotissement et 68.000 € payés pour le compte du budget lotissement.

Compte administratif : Dépenses de fonctionnement 2023 : 108.282.03 et recettes de fonctionnement : 587.400. Administrativement le résultat est de 479.117,97 €

Les dépenses d'investissement se montent à 3714.928,97 € en 2023, les recettes d'investissement sont en 2023 de 148.498,74 €. Résultat d'investissement : - 223.430,23 €.

Le résultat comptable pour l'année est donc de 255.687,74 €

M. Le Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif

COMPTE DE GESTION :

Mêmes chiffres, mêmes données.

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT :

A l'unanimité, le Conseil décide d'affecter le résultat global 2023 comme suit : 2.965 € en investissement et 448.442 € en fonctionnement.

Disposition adoptée à l'unanimité.

BUDGET :

Le Maire rappelle au Conseil que nous devons maintenant étudier deux budgets : le budget général et le budget concernant le lotissement.

En fonctionnement le budget est équilibré à 414.252,74 €

Pour l'exercice 2024, comme déjà formulé lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons prévu des d'investissements à réaliser : voirie, maison d'accueil, sécurité incendie, diverses immobilisations. La maison d'accueil, si elle se réalise, représente le plus gros investissement (à ce jour 55% des subventions attendues sont confirmées. A venir : subventions du Département, de la Région, de l'Europe et de la Carsat). En conséquence, le budget investissement pour l'année est de 483.860,23 € (contre 520.302,05 € en 2023).

Le budget Lotissement est équilibré à 224.000€ pour la partie fonctionnement et 200.000 € pour la partie investissement.

Les deux Budgets sont adoptés à l'unanimité.

SUBVENTIONS :

Sont proposées les subventions suivantes :

- Amicale Pompiers : 50 €
- Judo : 30 €
- Basket : 50 €
- Foot 30 €
- Rugby : 30 €
- Association Regala : 50 €
- Comité des fêtes : 1.000 €
- Layuzou Toustem : 600 €

Les subventions sont approuvées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

SAAS CCAS : La Mairie de Navarrenx a présenté le déficit 2023 du CCAS : il est de 61.000 €. Elle souhaite une participation des communes à hauteur de 10 € par habitant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

LOGEMENT ECOLE : Présences de puces de parquet chez Mme GARROS. Le Maire propose de participer à l'achat de fumigènes et produits de traitement et de faire une ristourne d'une semaine de loyer. Adopté à l'unanimité.

RESERVES RETENUES DE GARANTIE : Les services de la trésorerie nous signalent un nombre de réserves de garanties non soldées.

A l'unanimité le conseil décide de ne pas verser la retenue de 1.0593 € à l'entreprise CAZO, deux agrès étant défectueux ce qui a été signalé par courrier recommandé à cette entreprise. Problème non solutionné à ce jour. Réserve de garantie non versée.

Le Conseil à l'unanimité décide de libérer les retenues concernant les entreprises Sarl Graviers et Pierres de la Vallée, HEGUILIN, et LAFFITTE.

Anniversaires : Répartition des anniversaires à fêter réalisée entre conseillers.

La séance est levée à 22 heures 30.